

Rapporteur : Monsieur Michel GUERIN

OBJET : Avis relatif à la modification des statuts du SIVEER : défense incendie

Mesdames, Messieurs,

Le Syndicat Intercommunal mixte d'Equipement Rural pour l'Eau et l'Assainissement du Département de la Vienne (SIVEER) rappelle que la protection incendie reste assurée à partir des poteaux d'incendie alimentés par les réseaux d'eaux potable.

Aussi, en raison des compétences respectives des collectivités en matière d'eau potable et des communes dans la lutte contre l'incendie, il conviendrait de préciser dans les statuts du SIVEER, une compétence « B 3 » non transférable définie ainsi : « assister les collectivités dans la conception, le suivi, le contrôle et l'entretien des équipements de protection incendie ».

Par délibération du 30 novembre 2007, le comité du SIVEER a :

- *valider l'adjonction aux statuts du SIVEER d'une compétence « B 3 » aux compétences non transférables du chapitre 1 – Distribution de l'eau potable, portant sur la protection incendie selon les éléments sus mentionnés.*

* * * * *

VU l'article L 5212-16 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire que la ville de Châtellerault émette un avis sur le projet de modification des statuts du SIVEER portant sur la défense incendie,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modifications proposées, le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'accepter la modification des statuts portant sur la défense incendie (intégration d'une nouvelle compétence non transférable « B 3 » au chapitre « eau potable », des statuts définis ainsi : « assister les collectivités dans la conception, le suivi, le contrôle et l'entretien des équipements de protection incendie »)
- d'autoriser le maire à mettre en œuvre la procédure permettant au préfet de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 11.02.08 n° 960

Publié en mairie

Le 6.02.08

Pour le maire et par délégation,

La directrice générale adjointe des services

Paquita BANNIER-GAUTHIER